

Yvon Blondin

Séance ordinaire du conseil municipal, du lundi 11 novembre 2013.

Nous avons eu droit avant la séance du conseil à l'assermentation des membres nouvellement élus. Fiers de leur victoire, nous pouvons avancer qu'ils ont fait bonne figure lors de cette première rencontre. Votre chroniqueur fit la remarque au maire qu'à quelques occasions, les conseillers sont intervenus durant la soirée avec des interventions courtes, pertinentes qui informaient les personnes présentes dans la salle sur des sujets qui demandaient des éclaircissements.

Gestion financière – Les déboursés et engagements au 11 novembre 2013 furent approuvés au montant de 2 096 181 \$. Nous apprenons que nous effectuons deux paiements par année à la Sûreté du Québec: un premier en avril et l'autre en novembre pour la somme de 1 820 000 \$ annuellement. Les contraventions qui sont récupérées par la SQ sur la route 117 sont versées dans le fonds consolidé de la province de Québec et celles qui sont distribuées sur les autres chemins de la Ville reviennent à cette dernière.

L'octroi d'un mandat fut accordé à la

firme Gaudreau et Poirier pour la vérification comptable externe de la Ville pour l'année 2013/2014 pour la somme totale de 40 730 \$.

Module infrastructures – Les travaux d'entretien ménager des bureaux administratifs furent accordés à Conciergerie L.J.G. pour la somme de 22 416 \$, et ce, pour l'année 2014.

Les contrats des travaux de déblaiement des bornes d'incendie furent accordés: pour le secteur A, à firme Excavatech au coût de 113 \$ par borne annuellement; pour les secteurs B et C, à la firme Patrick Logan et ce pour la somme de 85 \$ par année.

Le conseiller Brunet interrogea le maire pour la différence appréciable de coûts entre les deux soumissions. La réponse de M. Martin fut que cette firme a pris probablement un «guess» et termina en ajoutant qu'un troisième soumissionnaire demandait 152 \$ par borne.

Le déneigement et sablage des boîtes postales sur le territoire pour l'année 2014 fut accordé à la firme Concept Plus pour la somme de 13 320 \$.

Les travaux de déblaiement, sablage et entretien des rues en période hivernale dans le secteur 3 furent transférés de la firme Entreprise Dominique Sigouin aux entreprises Lake. Nous apprenons que les entreprises Sigouin demeurent garantes du travail des entreprises Lake.

Module urbanisme – Plan d'implantation et d'intégration architecturale, rue du Clos-du-Petit-Mont. M. Bordeleau, qui fut très critique dans le développement du Clos-du-Petit-Mont, vota pour une proposition qui autorise certains modèles de remises. Ce dernier clôt le sujet en ajoutant «une remise au lieu d'un arbre».

Questions du public – Messieurs Serge Lamoureux et André Leblanc de la rue Brosseau sont intervenus au sujet des compteurs intelligents d'Hydro-Québec et pressent la Ville de décréter un moratoire sur l'installation de cet équipement. M. Leblanc ajoute que la date butoir est le 22 novembre et demande un appui clair de la Ville pour que le moratoire soit appliqué et respecté. Entre-temps, ce citoyen invite les consommateurs qui le désirent à indiquer clairement, par l'envoi d'une lettre recommandée à Hydro-Québec, leur refus d'être équipé de ces nouveaux compteurs.

M. Michel Provost, rue du Poète demande au maire si l'embauche de deux nouveaux ingénieurs à Prévost signifie que les firmes externes ne seront plus sollicitées. M. le maire répond qu'ici nous devons plutôt parler d'un surintendant et d'un ingénieur qui fera le suivi des dossiers et en rendre compte au conseil.

M. Yvon Blondin, montée Sainte-Thérèse. En ce jour du Souvenir, le 11 novembre, ce citoyen demande si dans le circuit patrimonial de Shawbridge, nous avons oublié le local de la Légion canadienne situé sur la rue Shaw. M. le

maire répond qu'il est possible que les nouveaux propriétaires ne désiraient pas être inscrits dans le circuit. M. Blondin souligna que par le passé, nous avions sur ce terrain un monument en l'honneur des anciens combattants et s'interroge sur la possibilité d'en ériger un, même modeste. M. le maire répondit qu'il allait étudier la question.

M. Jean-Pierre Joubert demande au maire la possibilité d'avoir la liste des comptes à payer. M. Richer lui conseilla de prendre un rendez-vous avec le trésorier et ce dernier pourra lui présenter cette liste à l'hôtel de ville.

Questions des conseillers – Brigitte Paquette, cette dernière se questionne sur la possibilité de réviser la politique sur la coupe des arbres parce que certains citoyens se sentiraient infantilisés à ce sujet.

Danielle Léger demande à la Ville de créer un passage piétonnier qui serait distant du carrefour giratoire dans le développement des Clos. La réponse de M. Martin est que les discussions sont déjà en cours avec les propriétaires de terrains adjacents pour qu'un sentier soit créé et garantir la sécurité des usagers.

M. Bordeleau questionne le maire sur le fait qu'une compagnie de vidange de fosses septiques fait des appels périodiques à des citoyens de Prévost pour les informer que la vidange de leur fosse arrive à échéance. Le maire répond avec fermeté qu'aucune information provenant de la Ville n'avait été donnée à aucune entreprise et que ceci est probablement un système de données que possède cet entrepreneur.

M. Bordeleau clôt la période de questions en remerciant messieurs Parent et Joubert pour leurs services à la table du conseil et souligna que ce dernier a servi pendant 13 ans.

Séance d'ajournement du conseil municipal du lundi 18 novembre 2013. Nous avons eu droit au rapport du maire sur la situation financière de la Ville en 2013. Malgré un gel de taxes foncières pour l'an 2012, au 31 décembre de cette même année un surplus de 2 031 000 \$ était inscrit aux livres. La portion nommée fonds général qui est assumée par l'ensemble des contribuables s'élevait au 31 décembre 2012 à 12 992 000 \$; un an plus tôt, soit au 31 décembre 2011, cette même dette se situait à 12 027 000 \$ soit une augmentation de 965 000 \$.

Les 83 citoyens de Prévost qui ont signé une pétition demandant la nomination d'un vérificateur ad hoc pour vérifier certains points comptables de la Ville seront convoqués le 5 décembre 2013 à 19 h à la salle Saint-François-Xavier. Le processus qui doit s'enclencher leur sera expliqué, un avocat, M^e LeChasseur a été désigné par la Ville pour diriger l'assemblée. Seules les 83 personnes qui ont été signataires du document pourront être présentes.

Une demande de moratoire fut votée par le conseil à l'unanimité, celle-ci fait appel au Parlement de Québec dans le but de suspendre l'installation des compteurs intelligents sur notre territoire. Plusieurs citoyens en avaient fait la demande à monsieur le maire, notamment en rapport de l'émission des ondes électromagnétiques.

Comité des aînés – Le Conseil a voté la motion promulguant l'abrogation de la résolution no 15974-05-08 qui dissout le Comité des aînés, en opération depuis mai 2008. M. Joubert intervint à la période de questions sur ce point et fit remarquer à M. le maire qu'il aurait pu au moins féliciter les membres de ce comité qui ont œuvré depuis cinq ans auprès des aînés. Le Conseil n'a pas donné de raison pour justifier cette étrange décision.

AVIS PUBLIC

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

Municipalité	Scrutin du	
Ville de Prévost	3 novembre 2013	

Avis public est, par la présente, donné par M^e Laurent Laberge, avocat O.M.A, président d'élection, que, après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

Poste	Nom du district électoral	Appartenance politique	Nom de la personne proclamée élue
Maire	N/A	Équipe Richer Alliances des citoyens(nes) de Prévost	Germain Richer
Conseiller	District # 1	Équipe Richer Alliances des citoyens(nes) de Prévost	Gaétan Bordeleau
Conseillère	District # 2	Équipe Richer Alliances des citoyens(nes) de Prévost	Danielle Léger
Conseiller	District # 3	Équipe Richer Alliances des citoyens(nes) de Prévost	Gilbert Brunet
Conseiller	District # 4	Équipe Richer Alliances des citoyens(nes) de Prévost	Claude Leroux
Conseillère	District # 5	Équipe Richer Alliances des citoyens(nes) de Prévost	Brigitte Paquette
Conseiller	District # 6	Équipe Richer Alliances des citoyens(nes) de Prévost	Joël Badertscher

Donné à la ville de Prévost, le 8 novembre 2013.

M^e Laurent Laberge, avocat O.M.A
Président d'élection

Sutton
HUMANIA
AU-DELÀ D'UNE TRANSACTION,
UNE RELATION



Jean St-Amour
Adm.A.
Courtier immobilier agréé
514 812-9283

**30 années d'expérience
en immobilier**

184,500.00\$



Prévost (Lac Écho) Propriété rustique avec énormément de cachet. Entièrement rénovée. Accès privé au Lac Écho. Grand terrain.

174,500.00\$



Chalet à Prévost (Lac Écho) Propriété d'un charme exceptionnel; beaucoup de boiseries, plusieurs rénovations au cours des années. Grande terrasse avant surélevée avec vue sur le Lac Écho. Accès privé au Lac avec quai.

229,500.00\$



St-Colomban Libre immédiatement! Grand terrain. Près de tous les services, Beaucoup de rénovations.

269,500.00\$



Lac Écho texte; Prévost (Lac Écho) Grande propriété offrant beaucoup de potentiel. Entièrement rénovée. Possibilité de bi générationnelle. Accès au Lac Écho.

Formatique Laurentides

Dépannage
Installation & Formation



Patrice Lavergne
Service Personnalisé

À domicile
En atelier

Tél. : 450 512-6111
Fax : 450 224-8881

patrice@formatiquelaurentides.com
www.formatiquelaurentides.com



BENOIT ETHIER D.D.
Denturologiste

Nous vous offrons un service personnalisé, dans une ambiance chaleureuse. Venez nous rencontrer pour une consultation gratuite ...



Parce qu'un sourire, ça fait plaisir...

- prothèses dentaires amovibles et sur implants : complètes ou partielles
- service à domicile pour les personnes à mobilité réduite
- VISA, Master Card, interac, chèque, comptant et financement disponible
- plus de 24 années d'expérience à votre service...

450 224-0018 • benoiethier@yahoo.ca

La clinique de denturologie Benoit Ethier est située au 672 rue du Clos-du-Roi à Prévost (près du IGA).